

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Septembre 2010

L'an deux mille dix et le 13 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 03 septembre 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – HILAIRE – AUZAS – CROZIER – TESTON-
VERNET – SALA – BEUGNET – VOLLE – JOLLIVET - CORNET**

Excusés : M. BOUAZZA a donné procuration à Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND

M. FIALON

M. DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Etablissement Lembacel à l'Homme d'Armes.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Comité d'Etablissement Mondy Lembacel d'aide afin qu'il puisse se rendre au siège de leur entreprise qui veut fermer les usines de l'Homme d'Armes et Aouste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer au comité d'établissement Mondy Lembacel une subvention exceptionnelle de 150 € pour se rendre à Paris au siège de la société qui les emploient et défendre les emplois drômois.
- Précise que cette subvention sera imputée sur le c/65748 sur la réserve de subvention à voter,
- Charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Alba la Romaine le 13 septembre 2010.

Pour Copie Conforme,
ALBA LA ROMAINE,
le 14 septembre 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN.